# Comment soigner le profit

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **39 (2002)**

Heft 1516

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1008566

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# Comment soigner le profit

**La Fondation pour la protection des consommateurs a porté plainte contre Novartis. Au delà de ce cas particulier, ce sont les pratiques douteuses des cartels pharmaceutiques qui sont mises en lumière.**

La Fondation pour la protection des consommateurs (FPC) porte plainte contre Novartis. En effet, la multinationale bâloise a mis sur le marché un «nouveau» médicament contre le mal de gorge qui n'est que le duplicata d'un produit présent sur le marché depuis plusieurs années. L'innovation consiste à changer le nom de la potion et à en augmenter le prix de 45%. Il y a donc tromperie sur la marchandise, une pratique condamnable selon la Loi fédérale sur la concurrence déloyale.

On connaît la ligne de défense des entreprises pharmaceutiques dès qu'il s'agit de justifier le prix de vente de leurs produits. Le développement de nouveaux médicaments, plus sûrs et plus efficaces, exige des sommes colossales qu'il faut bien amortir. L'argument paraît bien léger au vu des pratiques douteuses mises à jour ces derniers temps. On se souvient du cartel des vitamines – Roche en faisait partie – lourdement condamné par les Etats-Unis et l'Union européenne.

### Pratiques douteuses

C'est maintenant le *Washington Post* qui, dans son édition du 30 avril dernier, dénonce le scandale de la corruption des médecins américains par les compagnies pharmaceutiques. L'an dernier, ces dernières ont dépensé sept milliards de dollars pour convaincre les médecins par l'intermédiaire de conseillers; sans parler des multiples cadeaux et séminaires offerts, de préférence dans des lieux touristiques. Des médecins acceptent des fonctions de consultants auprès de ces entreprises. Certaines d'entre elles fournissent directement le corps médical à des prix préférentiels et ce dernier revend ces médicaments au prix fort. Le *Washington Post* estime à plusieurs centaines de millions de dollars le coût de ce trafic pour l'assurance maladie. Avec l'exemple de deux produits anti-inflammatoires, le journaliste montre que ces médicaments sont systématiquement prescrits au détriment d'un autre produit meilleur marché, ce qui occasionne une dépense supplémentaire de plus de trois milliards.

De nombreuses autorités – le président Bill Clinton, le chef de la majorité républicaine à la Chambre des Représentants, des Etats et l'administration fédérale des médicaments – ont tenté en vain de s'opposer à ces pratiques, tant est influent ce complexe médico-industriel. Une nouvelle campagne est en cours pour réduire le prix des médicaments qui réunit l'économie privée – les entreprises paient les primes d'assurance de leurs employés – et les Etats, avec l'aide de la puissante Association américaine des retraités. *jd*



# Landsgemeinde

Le canton de Glaris se prépare à fêter le vendredi 7 juin le 650ème anniversaire de son entrée dans la Confédération. Le numéro de la *Feuille officielle*, qui annonçait qu'il n'y aurait pas d'école ce jour-là, contenait aussi la convocation des électeurs à la *Landsgemeinde*.

Pour les utilisateurs des transports publics (réseau CFF et cars postaux), c'est le libre parcours qui leur est offert. Des garderies pour les enfants seront organisées par les associations féminines.

Selon la coutume les membres des autorités se réuniront le matin à l'Hôtel de ville de Glaris. Seuls les électeurs munis d'une carte de vote auront le droit de prendre place dans le « Ring ». Les écoliers et les jeunes qui ne jouissent pas encore du droit de vote auront cependant le droit de prendre place à côté de la tribune des orateurs.

La liste des hôtes d'honneur est déjà connue. Le Conseiller fédéral Joseph Deiss, la Présidente du Conseil national Liliane Maury Pasquier, le Conseil d'Etat thurgovien *in corpore* seront présents.

Un service d'information téléphonique est prévu au cas où la *Landsgemeinde* devait être renvoyée.

Ce ne fut pas le cas pour celle qui a eu lieu le 5 mai. Parmi les sujets traités à cette occasion, les électeurs ont pris la décision de réduire à cinq membres à plein temps le Conseil d'Etat qui en compte actuellement sept à 80%.

Il faut relever que la *Feuille officielle* est diffusée dans tous les ménages, encartée dans les pages de l'hebdomadaire gratuit *Fridolin*. *cfp*